

03 fév 2011 -12:58

Appartient à [Conseil des ministres du 3 février 2011](#)

## Produits laitiers

Octroi d'une indemnisation au producteur en cas d'interdiction de mise dans le commerce de produits laitiers en cas de risque de botulisme

Octroi d'une indemnisation au producteur en cas d'interdiction de mise dans le commerce de produits laitiers en cas de risque de botulisme

Sur proposition de Mmes Sabine Laruelle, ministre de l'Agriculture, et Laurette Onkelinx, ministre de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'octroi d'une indemnisation au producteur en cas d'interdiction de mise dans le commerce de produits laitiers, en cas de risque de botulisme.

Le cas échéant, le projet introduit l'obligation de détruire le lait et les produits dérivés, conformément à l'avis du Comité scientifique de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). Il vise également à donner la possibilité de payer une indemnisation au producteur en cas de suspicion ou de confirmation de botulisme.

Depuis 2009, sept exploitations laitières ont été bloquées en raison d'un risque de botulisme. Compte tenu des lourdes pertes financières pour ces exploitations, ce projet d'arrêté royal crée une base juridique qui permet au Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux d'intervenir dans de tels cas.

L'indemnisation pour les produits laitiers qui doivent obligatoirement être détruits ne concernait, jusque 2010, que les produits laitiers détruits en raison d'une contamination par les PCB ou les dioxines. Le projet approuvé aujourd'hui inclut les produits laitiers détruits à cause des risques de botulisme.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>